

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 22 juin 2026 à 18H00

Salle de réunion CCVA

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	Exc
Stéphane Ramaux	P
Virginie Valot	P
Frédéric Bouton	P
Stéphanie Desarbres	P
Paulette Giancatarino	P
Michel Rochet	P
Patricia Sermier	Exc
Marina Jahier	P

Rémi Gauthier	P
Dominique Morel	P

Marina Jahier est nommée secrétaire de séance.

1. Tour de table — Point sur les dossiers en cours

1.1. Mobilités — voie verte

Michel Rochet rend compte du travail conduit avec les services sur le dossier des mobilités.

Sur le sujet de la voie des salines entre Marnoz et Pagnoz, il indique que l'acquisition du terrain auprès du propriétaire, attendue depuis plusieurs années, est désormais aboutie, malgré une topographie difficile. Une réunion réunissant les communes concernées, les entreprises et le Département a permis de caler le lancement du chantier en juillet ; un accord a été trouvé avec les exploitants agricoles pour l'implantation des barrières permettant la circulation des engins sans divagation du bétail. L'objectif est de réaliser le gros œuvre avant la période estivale et d'achever le chantier à la rentrée afin de rendre l'aménagement opérationnel rapidement. Une réunion de cadrage sur les engagements financiers de l'année en matière de mobilité est programmée début juillet.

Étienne Rougeaux et Michel Rochet précisent que les travaux, finalement moins coûteux que prévu (de l'ordre de 300 000 € contre 400 000 € initialement estimés hors subventions), ne donneront pas lieu à facturation cette année, un accord ayant été trouvé avec le Président du Conseil départemental pour un report sur l'exercice suivant ; la quote-part de la Communauté de communes s'établirait à environ 35 000 €. Étienne Rougeaux appelle à la vigilance sur les écarts entre devis prévisionnels et coûts réels, qui peuvent peser sur les arbitrages d'investissement.

1.2. Eau et assainissement

Stéphane Ramaux rend compte de la présentation, assurée par les services (Guillaume), de la station d'épuration de Montbarrey et du système innovant retenu, devant le comité départemental de l'eau présidé par le préfet. Étienne Rougeaux indique être intervenu lors de cette réunion pour rétablir les faits sur la question des profils de baignade (analyses et suivis maintenus) et sur celle du prix de l'eau.

Un échange s'engage sur le niveau du prix de l'eau et de l'assainissement (6,13 €) au regard des territoires voisins. Stéphane Ramaux rappelle que la collectivité n'a pas pratiqué d'augmentation annuelle systématique mais a indexé l'évolution tarifaire sur la programmation des travaux, la part assainissement ayant été revalorisée l'an passé. Étienne Rougeaux souligne que ce niveau de prix confère des marges de manœuvre et que la collectivité est perçue à l'extérieur comme en avance sur ces sujets.

Stéphane Ramaux évoque la problématique des déversoirs d'orage et la perspective d'un renforcement des obligations de mesure et de réduction des rejets dans le milieu. Il annonce la tenue du conseil d'exploitation (présentation du RPQS et programmation des travaux) ainsi que l'élection de son président et de son vice-président.

1.3. Tourisme et culture

Marina Jahier présente l'organisation des prochaines échéances : conseil d'exploitation de l'Office de tourisme, lancement de la saison culturelle et touristique, et commission Tourisme et Culture fixée au 1^{er} juillet à la Maison des services.

Un point est fait sur les manifestations passées : le festival des Semeurs s'est bien déroulé (météo, lieu et fréquentation favorables), de même que les Nuits Rebelles (environ 250 à 300 personnes). Le bureau échange sur l'avenir du festival des Semeurs, l'association Divertimento ayant évoqué une dernière édition. Étienne Rougeaux rappelle que l'année 2026 avait été conçue comme une année de transition (engagement pris sous le mandat précédent, réalisation sous le présent mandat) et propose de confier à la commission Culture une remise à plat du format, en lien avec l'association. Il observe qu'un format resserré sur deux jours, dans un village adapté, a démontré sa pertinence.

Étienne Rougeaux et plusieurs membres réaffirment l'attachement constant de la collectivité à une politique culturelle ouverte, sans censure, diffusée sur l'ensemble du territoire (médiathèques, école de musique, spectacle vivant) et articulée à l'attractivité et au développement économique.

Marine Jahier soulève par ailleurs la question de la participation des vice-présidents au recrutement du chargé de mission tourisme et culture, dans un souci de transparence vis-à-vis des agents. Étienne Rougeaux estime que les vice-présidents qui le souhaitent doivent pouvoir s'impliquer dans le recrutement des chargés de mission avec lesquels ils seront amenés à travailler, sans que cela soit une obligation. Le bureau converge sur cette latitude laissée à chacun.

Marina Jahier signale le contrat territorial de lecture (CTL) ainsi que le conseil d'administration de l'Office de tourisme.

1.4. Services à la population

Paulette Giancatarino indique que la première commission s'est tenue le 11 juin. Elle a débuté par une visite des locaux de France Services. Les élus ont travaillé sur le projet de territoire en 4 groupes.

Un RDV a eu lieu avec Mme Mangin du contrat local de santé sur le sujet de la santé pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Elle va accompagner la commune pour un projet d'installation du kiné et du gynécologue sur Mont sous Vaudrey. Les infirmières qui sont au château recherchent également des locaux.

1.5. Enfance Jeunesse

Virginie Valot indique que l'actualité de l'enfance jeunesse est essentiellement tournée sur la préparation réunion scolaire de ce mercredi et de la commission du 1^{er} juillet.

1.6. Projet de territoire

Étienne Rougeaux revient sur la démarche de projet de territoire à cinq ans, comme exercice d'appropriation collective des leviers intercommunaux. Il est convenu après échange que la démarche soit conduite progressivement, notamment au sein des commissions s'y prêtant (Services à la population, France services), sans précipiter le calendrier.

1.7. Ressources humaines, patrimoine et finances

Frédéric Bouton rend compte d'un point sur les recrutements en cours et la mutualisation avec les communes (rencontres engagées, recensement des besoins, articulation avec les entretiens conduits par les services). Il signale le départ d'un agent de l'Office de tourisme au 15 juillet et l'avancement de plusieurs dossiers réglementaires complexes, dont un agent mutualisé. La première commission RH est fixée au 15 juillet, date contrainte et susceptible d'un absentéisme en période estivale.

Sur le patrimoine, il rend compte d'une réunion relative au bâti et des conséquences des aléas climatiques (canicule) sur les locaux scolaires et périscolaires. Des tests seront menés en milieu scolaire (isolation par le plafond dans une salle, brasseurs d'air au plafond dans une autre) afin de comparer les solutions ; Stéphane Ramaux confirme l'efficacité des brasseurs d'air sous réserve d'entretien. Il évoque enfin une difficulté avec le prestataire informatique (forte pression commerciale, facturation de prestations non dues), traitée par un courrier cosigné avec Patricia Sermier, et souligne l'apport de la compétence informatique interne.

Sur les finances, Frédéric Bouton rend compte d'une journée de travail avec le cabinet Finance Active (en présence des services et de Patricia Sermier) consacrée à l'acculturation des nouveaux élus et à des perspectives financières, notamment au regard des projets structurants (groupe scolaire de Mont-sous-Vaudrey, etc.).

1.8. Urbanisme et PLUI

Stéphanie Desarbres rend compte du séminaire d'acculturation de la semaine dernière, apprécié et porteur d'enjeux partagés, et annonce la commission du 29 juin. Étienne Rougeaux relève la qualité des échanges lors de ce séminaire. Un point est fait sur la désignation des référents communaux pour les réunions de secteur (deux par commune).

1.9. Informations diverses du Président

Étienne Rougeaux rend compte de plusieurs réunions : conseil d'administration de l'association des maires du Jura, comité départemental de l'eau, et réunion au Conseil départemental réunissant les exécutifs concernés par la création d'un PETR sur le pays Dolois. Lors de cette réunion le principe d'absorption du Pays par le syndicat mixte de préfiguration du SCoT, en vue de sa transformation en PETR, a été acté. Le PETR portera notamment le contrat local de santé, le SCoT et le projet alimentaire de territoire. Il évoque enfin deux réunions à venir, à l'invitation des Présidents du Conseil régional et du Conseil départemental, cette dernière portant sur une politique du logement appuyée sur un effet de levier (Banque des Territoires, ventes foncières, cautionnement de long terme) ; il suggère que la commission DETR se saisisse de cette réflexion pour soutenir des opérations de logement exemplaires.

2. Débat d'orientation — Organisation scolaire et projet de groupe scolaire

Le bureau engage un débat sur l'organisation scolaire du territoire et le projet de groupe scolaire de Mont-sous-Vaudrey. Frédéric Bouton, en sa qualité de vice-président en charge des finances, alerte sur la l'évolution des perspectives financières et appelle à la cohérence : il apparaît difficile de justifier auprès des contribuables la construction d'un nouveau bâtiment alors que des locaux existants (groupe scolaire et accueil de loisirs de Chamblay) ne sont pas optimisés. Il évoque la piste de mesures incitatives, voire d'une révision de la prise en charge des accueils de loisirs.

Plusieurs membres soulignent que la question préalable est celle de l'organisation scolaire souhaitée par les communes face à la baisse démographique annoncée : maintien des écoles existantes ou regroupement anticipé. Les réticences de certaines communes sont relevées. Stéphane Ramaux suggère un travail plus personnalisé, en tête-à-tête, avec les communes concernées.

Étienne Rougeaux rappelle les difficultés rencontrées sur le calibrage du précédent équipement et invite à raisonner à l'échéance 2031, en interrogeant le nombre de classes nécessaires. Il souligne le rôle de la convention de ruralité dans la limitation des fermetures de classes et la nécessité d'une démarche d'acculturation analogue à celle conduite pour le PLUI. Il ouvre enfin la question, jusqu'ici écartée, d'une éventuelle contribution des communes au financement, par parallélisme avec le dispositif appliqué à la caserne de pompiers de Mouchard.

Le bureau convient de poursuivre la réflexion sans conclure à ce stade, en prévoyant des temps de travail dédiés et personnalisés.

3. Préparation du conseil communautaire

Étienne Rougeaux présente les rapports inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire :

- Rapport 1 : affaires générales.
- Rapport 2 : débat relatif à l'élaboration du pacte de gouvernance, obligatoire depuis la loi engagement et proximité, visant à organiser les relations entre les communes et la communauté de communes (commissions, conférence des maires).
- Rapport 4 : transfert des pouvoirs de police spéciale (habitat, stationnement des gens du voyage, voirie, publicité extérieure, assainissement). Il est rappelé que ces pouvoirs de police spéciale sont transférés de plein droit au Président, sauf opposition des maires, et que la collectivité a toujours cherché à en limiter la portée. Sur l'assainissement, il est précisé, à la demande du bureau, d'ajouter une mention indiquant que les autorisations de déversement au réseau relèvent de la compétence assainissement et de la responsabilité de la collectivité, et ne constituent pas un pouvoir de police spéciale.
- Rapport 6 : composition de la commission d'appel d'offres et de la commission MAPA.
- Rapport 7 : rapport d'activité 2025 du Conseil de développement et rapport moral du Pays (documents informatifs).
- Rapport 8 : modification du règlement d'attribution des subventions et de partenariat.
- Rapport 9 : ajustement de la composition des commissions intercommunales (rapport informatif).
- Rapport 10 : guide de l'élu communautaire (rapport informatif).

- Rapport 11 : présentation du RPQS assainissement ; aucune décision tarifaire n'est nécessaire, faute de modification des tarifs.

Attribution des fonds de concours 2026. Frédéric Bouton présente, dans le cadre du pacte fiscal et financier, l'attribution des fonds de concours pour l'exercice 2026, fondée sur la solidarité et l'équité territoriale, répartie au prorata des bases fiscales et cumulable sur trois ans. L'enveloppe budgétée est de 280 000 €, complétée d'une somme de 100 000 € réservée aux communes concernées par la caserne de pompiers de Mouchard. Étienne Rougeaux explique que, le cadre réglementaire ayant évolué, la caserne de Mouchard doit être cofinancée par les communes de premier appel, la communauté de communes ne pouvant intervenir que par fonds de concours ciblés, à la différence de la caserne de Mont-sous-Vaudrey financée intégralement par la collectivité.

Décision modificative. Sont présentés un ajustement lié à la cotisation au Pays (apurement du déficit préalable à la réintégration au syndicat mixte du SCoT, le volet diagnostic étant réalisé en interne), l'inscription des frais de formation des élus, un mouvement sur le chapitre des dépenses imprévues, ainsi qu'un jeu d'écritures sans dépense nouvelle sur le budget ordures ménagères.

Le bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9-2 (pouvoirs de police spéciale), L. 5211-11-2 (pacte de gouvernance) et L. 5214-16 (fonds de concours) ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Considérant la nécessité de préparer la prochaine séance du conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête l'ordre du jour du conseil communautaire tel que présenté, sous réserve de l'ajout de la mention relative aux autorisations de déversement au réseau d'assainissement ;

4. Questions diverses

4.1. Site de Vaulgrenant

Marina Jahier présente la situation du site (château) occupé par une association dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le point de vigilance porte sur la gestion des conséquences d'une éventuelle disparition de l'association. Deux options sont examinées : la poursuite d'une convention, ou la mise en place d'un commodat (prêt à usage), permettant une mise à disposition gratuite assortie d'un engagement moins contraignant. Étienne Rougeaux souligne l'importance de clarifier la situation juridique entre la collectivité, propriétaire, et l'association, notamment au regard de la responsabilité vis-à-vis du public accueilli, l'association assurant l'animation, la promotion et la restauration du site.

Le bureau,

Vu les articles 1875 et suivants du code civil relatifs au prêt à usage ;

Considérant que le bail emphytéotique en cours conserve une durée d'environ six ans, et qu'une clarification des relations entre la collectivité et l'association est nécessaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'orientation consistant à proposer un commodat (prêt à usage), dans la perspective d'un retour à un bail emphytéotique portant sur l'ensemble des parcelles lors de son renouvellement ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

La secrétaire de séance,

Marina Jahier

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'J' followed by a horizontal line.

Le Président,

Etienne Rougeaux

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke.